

AAC INVESTISSEMENTS
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
3 rue du Chemin Neuf, 95130 FRANCONVILLE
Société en cours de constitution R.C.S. de PONTOISE

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 26 septembre à 9 heures,

Les associés de la société AAC INVESTISSEMENTS, S.C.I. au capital de 1.000 euros, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PONTOISE, dont le siège est situé 3 rue du Chemin Neuf, 95130 FRANCONVILLE se sont réunis audit siège suivant convocation qui leur a été remise en mains propres.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey ADJRAH, associée.

La Présidente de séance constate que sont présents :

- Madame Audrey ADJRAH,
- Madame Monsieur Scotti SALA,

lesquels représentent la totalité des parts de la société.

La Présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la gérante de la société,
- Pouvoir aux fins d'effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée : Madame Audrey ADJRAH, de nationalité française, née le 28 octobre 1993 à PONTOISE (95000), demeurant 3 rue du Chemin Neuf, 95130 FRANCONVILLE.

Celle-ci déclare accepter sa nomination en qualité de gérante, et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire – soit d'exercer une activité commerciale – soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Les modalités de rémunération éventuelle de la gérante seront décidées ultérieurement par l'assemblée des associés.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

La gérante délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, d'enregistrement, de publicité et dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SS AA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance, et les associés fondateurs.

Fait à FRANCONVILLE,

Le 26 septembre 2024,

Madame Audrey ADJRAH

Associée fondatrice

2



Monsieur Scotti SALA

Associé fondateur

